



Strasbourg, le 19 juin 2017

CDL-PL-PV(2017)002syn  
Or. angl.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**111<sup>e</sup> SESSION PLÉNIÈRE**  
**(Venise, 16-17 juin 2017)**

**CARNET DE BORD**

## La Commission

- a tenu un échange de vues avec Mme Arpine Hovhannisyan, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale de l'**Arménie**, sur les développements législatifs et la situation suite aux élections parlementaires du 2 avril 2017 et a adopté l'avis sur le projet de loi sur la Cour constitutionnelle de l'Arménie ;
- a été informée de l'avancement des travaux sur de la préparation de l'avis sur le projet de Code judiciaire de l'Arménie et, vu l'urgence de cette question, a autorisé les rapporteurs à envoyer un avis préliminaire aux autorités arméniennes avant la session d'octobre ;
- a tenu un échange de vues avec M. Yavor Notev, Vice-Président de l'Assemblée nationale de la **Bulgarie**, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur des amendements au Code électoral de la Bulgarie, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques le 15 juin 2017 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Irakli Kobakhidze, Président du Parlement de la **Géorgie**, et avec Mme Anna Dolidze, Secrétaire parlementaire du Président de la Géorgie, et adopté l'avis sur le projet de révision de la Constitution de la Géorgie, préalablement examiné par la sous-commission sur les institutions démocratiques le 15 juin 2017 ;
- a tenu un échange de vues avec M. László Trócsányi, ministre de la Justice de la **Hongrie**, et a adopté l'avis sur le projet de loi de la Hongrie sur la transparence des organisations bénéficiant d'un soutien étranger, suite à l'avis préliminaire qui avait déjà été envoyé aux autorités hongroises avec l'autorisation du Bureau ;
- a autorisé les rapporteurs à préparer un avis préliminaire sur les amendements à la loi de la Hongrie sur l'enseignement de troisième cycle et à l'envoyer aux autorités avant la session d'octobre ;
- a tenu un échange de vues avec M. Maxim Lebedinski, Conseiller du Président de la **République de Moldova** sur les relations institutionnelles et les questions juridiques, et a adopté l'avis sur la proposition du Président de la République de Moldova d'élargir les pouvoirs du Président en matière de dissolution du Parlement, préalablement examiné par la sous-commission sur les institutions démocratiques le 15 juin 2017 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Andrian Candu, Président du Parlement de la République de Moldova, et avec MM. V. Ghiletschi et V. Bolea, membres du parlement, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi de la République de Moldova relatif au système électoral pour l'élection du Parlement, préalablement examiné par la sous-commission sur les institutions démocratiques le 15 juin 2017 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Pavlo Pinzenik, Premier Vice-Président de la Commission sur les règles de procédure et l'organisation interne de la Verkhovna Rada de l'**Ukraine**, et a été informée de l'avancement des travaux sur le projet d'avis sur le projet de loi sur les amendements aux Règles de procédure de la Verkhovna Rada ;
- a été informée des **suites données** : au mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la République de Moldova sur la responsabilité pénale des juges ; à l'avis sur les modifications de la loi organique relative à la Cour constitutionnelle de la Géorgie et de la loi de la Géorgie sur les procédures constitutionnelles ; à l'avis conjoint sur le projet de liste de critères en vue de l'évaluation du respect des normes et bonnes pratiques internationales en matière de prévention de l'**utilisation abusive de ressources administratives** dans le cadre des processus électoraux au niveau local et régional du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ; à l'avis sur les

amendements à la Constitution du **Kazakhstan** ; et à l'avis sur le projet de loi sur la Cour constitutionnelle de l'Ukraine ;

- a été informée des amendements constitutionnels en **Palestine\*** et en **Tunisie** ;
- a été informée de la coopération future avec le **Pologne** ;
- a été informée des résultats et des conclusions du **Séminaire** sur "L'ordre juridique international dans un monde qui change : défis pour la procédure de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe" (Helsinki, 16 mai 2017), du **5<sup>e</sup> Atelier interculturel de la démocratie** sur le thème « Interaction entre les cours constitutionnelles et organes équivalents et les cours ordinaires », (Nicosie, 3-4 avril 2017), de la **Conférence** sur le thème « L'interaction entre la majorité politique et l'opposition dans une démocratie » (Bucarest, 6-7 avril 2017) et de la **14<sup>e</sup> conférence européenne des administrations électorales** sur le thème « Des administrations électorales opérationnelles pour des élections démocratiques » (Saint-Pétersbourg, 15 et 16 mai 2017) ;
- a tenu un échange de vues avec M. Igli Totozani, ancien Avocat du Peuple de l'Albanie et ancien Président de l'Association des Ombudsman de la Méditerranée (AOM) et avec M. Marc Bertrand, Médiateur de la Wallonie, de la Fédération Wallonie Bruxelles (Belgique), et Président de l'Association des Ombudsman et Médiateurs de la Francophonie (AOMF), et, sur proposition du Président du Conseil scientifique et faisant suite aux discussions qui ont eu lieu lors de la réunion conjointe de la sous-commission sur les droits fondamentaux et du Conseil scientifique du 15 juin 2017, a décidé d'établir **une liste des principes constitutionnels et juridiques s'appliquant aux institutions de l'Ombudsman** ;
- a convenu de créer un groupe de travail sur les **référendums** ;
- a été informée que le Bureau avait autorisé la conclusion de deux **accords de coopération** avec l'Assemblée inter-parlementaire de la Communauté des Etats indépendants et avec l'Institut national électoral (INE) du Mexique ;
- a été informée d'un échange de lettres entre la Président de la Commission et le Président de la Catalogne (Espagne) concernant la question d'un éventuel référendum sur l'auto-détermination de la Catalogne ;
- a été informée des résultats et des conclusions de la réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle qui s'est tenue à Karlsruhe, Allemagne, les 18-19 mai 2017 ;
- a été informée des résultats et des conclusions de la réunion du **Conseil des élections démocratiques** du 9 mars 2017 ;
- a tenu un échange de vues avec les représentants du **Comité des Ministres**, de **l'Assemblée parlementaire** et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** du Conseil de l'Europe ;
- a confirmé les dates des **prochaines sessions plénières** comme suit : 6-7 octobre 2017 et 8-9 décembre 2017 et a fixé les dates de ses sessions de 2018 comme suit : 16-17 mars 2018; 22-23 juin 2018; 19-20 octobre 2018 and 14-15 décembre 2018.

---

\* Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.